

Audition Association « Robin des Bois » - 3 mai 2018

Relevé de notes

Membre Robin des Bois : J. Bonnemains

Personnel Anses : C. Boudergue, K. Burga, F. Debil, V. Lamarca, P. Lecoq, C. Solal.

Contexte

- Saisine Robin des Bois, membre du CA, en décembre 2017
- Programme de travail 2018 Anses – terrains synthétiques à base de pneumatiques recyclés
- Réserves de Robin des Bois vis-à-vis de certains domaines de l'économie circulaire. Témoignages et constats de parents d'enfants faisant l'apprentissage du football sur des terrains à granulés. Témoignages de certains professionnels. Articles dans la revue « So Foot ».

Depuis 2008, l'association Robin des Bois est membre de « Recyvalor » dont la mission qui arrive à son terme a été de résorber et d'éliminer ou de recycler tous les stocks connus de pneus abandonnés sur l'ensemble du territoire, sauf les outre-mer¹.

Concernant la phase aval de l'action Recyvalor, J Bonnemains en tant que représentant de Robin des Bois a constamment exprimé des réserves quant à la réutilisation de ces pneumatiques en granulats pour la fabrication de sols techniques. La position de Robin des Bois s'appuie sur les risques d'émanations toxiques en cas d'incendie dans les endroits publics comme les salles de sport et les effets sanitaires notamment pour les enfants dans les milieux fermés ou par contact répété sur les aires de jeux. La seule méthode pertinente à ce jour pour Robin des Bois est pour les pneus broyables la valorisation énergétique en cimenterie qui aboutit à une destruction irrémédiable. Aliapur (société anonyme comprenant les principaux manufacturiers de pneumatiques) et le ministère de l'Ecologie étaient plutôt en faveur de la granulation pour des raisons économiques et d'image, dans un contexte de valorisation croissante de l'économie circulaire et de mise en valeur du développement durable. 80 à 90% des stocks orphelins ont été sur l'insistance de Robin des Bois et avec l'accord de nombreux partenaires envoyés en cimenterie. Ces chiffres sont confirmés par les comptes-rendus des Assemblées Générales de Recyvalor.

Les réserves de Robin des Bois vis-à-vis de la granulation proviennent aussi des incendies fréquents et polluants qui surviennent dans les entreprises spécialisées. Aujourd'hui ces entreprises sont très peu nombreuses, proches de la faillite dans un secteur ultra compétitif en Europe et dans le monde entier.

¹ <http://www.recyvalor.fr/>

Focus sur santé animale

Il y a quelques années, des efforts promotionnels ont été menés par Aliapur sur l'utilisation des « chips » de pneus dans les sols de manège d'équitation sous forme libre et dispersive. Ces matériaux présenteraient de bonnes performances techniques.

L'utilisation en manège est peut-être marginale en tonnage mais Robin des Bois estime même s'il n'y a pas eu de signalements à ce sujet qu'il y a là potentiellement des risques sanitaires importants par inhalation de poussières pour les chevaux, les cavaliers et les entraîneurs. D'autre part, des questions se posent sur ce que deviennent ces broyats usagés quand ils sont remplacés.

En surplus, J. Bonnemains indique et déplore que les traverses de chemins de fer créosotées retirées des voies peuvent être jusqu'à nouvel arrêté réutilisées dans les écuries...

Composition du pneu

Les données de composition des pneus sont à considérer avec attention. Attention à l'importation.. Remarque subsidiaire de J. Bonnemains : les pneumatiques absorbent des polluants pendant leur usage et certains pneus circulent dans des milieux industriels pollués par les hydrocarbures ou même par des marqueurs radioactifs. La traçabilité est insuffisante.

Terrains couverts

Terrains de sport couverts avec des gazons synthétiques utilisant comme substrat des « chips » de pneus.

Comme déjà dit, l'inquiétude est renforcée par les accumulations potentielles de composés organiques volatils et des poussières dans l'atmosphère des salles de sport. L'inquiétude est focalisée sur les enfants, également pour ce qui concerne les broyats de pneus utilisés dans les agglomérats (tapis de sol...).

A noter quelques plaintes liées à des odeurs dans les aires de jeu, ayant suscité une inquiétude il y a 5-6 ans chez des personnels de santé.

Dispersion des granulats

Un travail sur la dispersion des « chips » de pneus dans les milieux aquatiques suite à leur dispersion pendant l'usage aux abords du terrain mais aussi dans les sacs de sport des joueurs est indispensable selon Robin des Bois. Les granulats pourraient être retrouvés à terme au moins dans les estomacs des oiseaux de mer. Robin des Bois est spécialisé dans la connaissance et le comptage des macro-déchets dans l'océan Atlantique. Ce sujet est un enjeu majeur pour la convention OSPAR.

La question du recyclage des terrains en fin de vie est également posée. Existe-t-il une filière de recyclage ? Il n'est pas sûr du tout qu'une filière de recyclage réglementaire existe en France. Les détenteurs essaient de les vendre au m² aux supporters, aux familles des joueurs et autres entourages. Exemple du terrain de Lorient. Il existerait une usine spécialisée dans le retraitement aux Pays-Bas. Ce retraitement n'est pas techniquement impossible. D'autres témoignages parlent en France de brûlage à ciel ouvert.

Autres usages : 900,000 tonnes de pneus entiers seraient utilisées pour couvrir les bâches d'ensilage en milieu agricole. Ces stocks ne sont pas concernés par la mission de Recyvalor. Hormis les sols sportifs techniques, il serait important dans le cadre de la saisine de rechercher les autres usages émergents ou existants des broyats de pneus Concernant les récifs artificiels encordés, ils commencent à être retirés car ils sont suspectés de polluer localement les fonds marins et il est constaté que les liens réunissant les pneus se cassent et que les pneus se dispersent.

Santé au travail : témoignage d'un membre du personnel de jardin public passant à la souffleuse les aires de jeu avec un sol de broyats agglomérés et constatant l'envol de particules et l'absence de consignes vis-à-vis des risques pour les professionnels et pour les publics. Le manque d'intégrité du matériau couplé à la puissance de la souffleuse pourrait en effet les exposer à des risques sanitaires. L'exposition de ces personnels est quotidienne.